

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-115

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHEQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHEQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	Direction de la multimodalité Service modes actifs	N° 2026-115

BEGLES - Voie verte entre le giratoire Clos de Hilde et la passerelle Mitterrand à Bègles - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages et d'installations d'éclairage public de compétence communale par Bordeaux Métropole lors de la réalisation de projets d'infrastructures de transports, d'espaces publics et d'aménagement de voirie et de modes actifs - Participation financière - Décision - Autorisation

Monsieur Thierry TRIJOULET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de l'aménagement du Réseau Express Vélos (ReVE) sur la commune de Bègles entre le giratoire Clos de Hilde et la future passerelle modes actifs située en encorbellement du pont Mitterrand, il s'avère nécessaire, dans un souci de cohérence, mais aussi pour coordonner les interventions, d'optimiser les investissements publics et limiter la gêne des riverains et des usagers, que Bordeaux Métropole assure les études et la mise en œuvre de l'ensemble des équipements et ouvrages composant le projet d'infrastructures.

Dans ce contexte Bordeaux Métropole, responsable de l'aménagement des espaces publics, a été sollicitée par la Commune de Bègles pour participer à la réalisation des ouvrages d'éclairage public.

Les travaux d'éclairage public comporteront : les études, la création d'un nouveau réseau (génie civil), la fourniture et mise en place des nouveaux équipements d'éclairage y compris leur raccordement électrique.

En application des dispositions de la délibération cadre du Conseil de Bordeaux Métropole n° XXX en date du 30 janvier 2026, une convention à signer entre notre établissement et la Commune de Bègles détermine les modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par Bordeaux Métropole et les modalités d'attribution d'un fonds de concours en application de l'article L. 2422-12 du Code de la commande publique relatif à la délégation de maîtrise d'ouvrage et des articles L.5215-26 et L5217-7 du Code général des collectivités territoriales relatifs au fonds de concours. Le coût de l'ensemble de cette opération d'éclairage public de compétence communale est à la charge de la Commune, déduction faite d'une subvention d'équipement versée sous forme d'un fonds de concours. Le montant total des travaux d'éclairage à mettre en œuvre pour la réalisation de l'opération est évaluée 45 450,90€ TTC. Bordeaux Métropole fera l'avance de ces coûts. Bordeaux Métropole mettra en recouvrement auprès de la commune les sommes qu'elle a acquittées, déduction faite du fonds de concours forfaitaire estimé à 13 456,88€ nets de TVA.

Eclairage public - Voie verte Clos de Hilde, Bègles

Poste de travaux	Estimation (HT)	Calcul Subvention (hors application de la révision)
Travaux préparatoire/recollement	10 370,50 €	5 185,25 €
Fourniture et pose de dispositifs de balisage	10 962,00 €	- €
Fourniture et pose de candélabres et dispositifs lumineux	13 100,00 €	6 550,00 €
Aléas 10%	3 443,25 €	1 721,63 €
TOTAL (HT)	37 875,75 €	13 456,88 €
TVA (20%)	7 575,15 €	
Total (TTC)	45 450,90 €	

Montant subvention BM	13 456,88 €
Solde dû par la commune (TTC)	31 994,03 €

La commune sera redevable envers Bordeaux Métropole de la somme de 31 994,03€ TTC (soit 45 450,90€ — 13 456,88€).

Le montant à la charge de la commune pourra varier du fait du coût réel des travaux dont le montant exact sera confirmé lors de l'établissement du décompte général.

Le projet de convention avec la Commune de Bègles annexé au présent rapport détermine les modalités techniques et financières de réalisation de ces travaux d'éclairage public.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5215-26 et L. 5217-7 ;

VU le Code de la commande publique et notamment son article L. 2422-12 ;

VU la délibération cadre du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 30 janvier 2026 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la réalisation d'une voie verte entre le giratoire Clos de Hilde et la future passerelle modes actifs située en encorbellement du pont Mitterrand à Bègles il s'avère nécessaire, dans un souci de cohérence, mais aussi pour coordonner les interventions, optimiser les investissements publics et limiter la gêne des riverains et des usagers, que Bordeaux Métropole assure les études et la mise en œuvre de l'ensemble des équipements et ouvrages composant le projet d'infrastructures.

DECIDE

Article 1 : d'accepter la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'éclairage public, relatif au projet d'aménagement d'une voie verte entre le giratoire Clos de Hilde et la future passerelle modes actifs située en encorbellement du pont Mitterrand à Bègles, conformément à L. 2422- 12 Code de la commande publique,

Article 2 : d'approuver la présente convention et d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention ci- annexée,

Article 3 : de mettre en recouvrement auprès de la commune de Bègles les sommes acquittées par Bordeaux Métropole, déduction faite d'une subvention d'équipement sous forme de fonds de concours forfaitaire estimée à 13 456,88€,

Article 4 : d'imputer les dépenses et les recettes liées à cette opération sur le budget principal de l'exercice concerné, sous réserve du vote des budgets primitifs correspondants. Elles se répartissent et s'équilibrent de la manière suivante :

En opération réelle : - en dépense, le coût prévisionnel de la maîtrise d'ouvrage publique de l'ensemble des travaux assurés par Bordeaux Métropole, s'imputera au chapitre 458, compte 4581XX, Fonction 01, pour un montant prévisionnel de 45 450,90€ TTC.

- en recette, la contribution prévisionnelle de la Ville s'imputera au chapitre 458, compte 4582XX pour un montant prévisionnel de 31 994,03€ TTC.

En opération d'ordre : la subvention d'équipement, sous forme de fonds de concours, fera l'objet des écritures suivantes : -en dépense, chapitre 041, article 204412, fonction 01, pour un montant prévisionnel de 13 456,88€ nets de TVA.

-en recette, chapitre 041, article 4582XX, fonction 01, pour un montant prévisionnel de 13 456,88€ nets de TVA.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------